



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 20802

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la prise en charge par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) d'une part croissante des missions du ministère dans le domaine de la vie culturelle et artistique, suite au mouvement de déconcentration. Il apparaît en effet que les moyens supplémentaires en terme de budget et de personnel, qui devaient accompagner ce transfert, ont pris un retard important. La DRAC Rhône-Alpes se trouve ainsi dans l'impossibilité de satisfaire aux nombreuses demandes d'aide et de soutien que lui adressent les secteurs culturels de la région. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que les DRAC puissent remplir mieux les missions de service public qui leur sont confiées.

Texte de la réponse

Les difficultés que traverse la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes ont fait l'objet d'une concertation étroite entre l'administration centrale, le directeur régional des affaires culturelles et les représentants des personnels de la DRAC. Des dotations complémentaires, d'un montant total de 4,9 MF, ont été allouées à la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes en 1998 pour lui permettre de renforcer sa capacité d'intervention auprès des partenaires de l'Etat dans la région. S'agissant des effectifs dont est dotée la DRAC, trois agents supplémentaires sont en cours de recrutement et seront nommés début 1999. De plus, un plan pluriannuel de redéploiement des emplois de l'administration centrale vers les services déconcentrés sera arrêté avant la fin de l'année. Sa mise en oeuvre permettra de répondre à la nouvelle répartition des missions des services centraux et des directions régionales des affaires culturelles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20802

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5773

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 191